



Compte rendu de la réunion Comité Directeur 10 novembre 2016

Présents : Christian BARTHELEMY, Rolande BARTHELEMY, Claudie LARCHER, Jean Claude LIEBON, Dominique MAITROT, André PAU-TRAS et Hervé VAZART.

Invité : Christophe DO.

Excusé : Alain GUILLEMIN, Patrick LOMBARD et Benoit MAUJEAN.

La séance est ouverte à 18 h 45.

1 – Approbation du compte rendu du CD du 31 août 2016.

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - Nouvelles brèves.

- L'Assemblée Générale de la FFFT. Hervé et Jean Claude s'y sont rendus.

Christian BARTHELEMY a reçu la médaille d'argent du mérite fédérale, et Gérard CHERET la médaille d'or.

- L'Assemblée Générale de la Ligue Grand Est aura lieu le 07 janvier 2017. Les trois clubs qui évoluent en pré national et R1 du championnat par équipes sont obligés de s'y rendre sous peine d'amende (CS Moussey, Romilly Sports 10 et Troyes-OS Noës).

- Il est rappelé quelques dates :

Vendredi 16 décembre 2016, réunion du CD + les dirigeants de clubs à Troyes. L'ordre du jour sera établi très prochainement.

Vendredi 03 mars à 18 h 30, réunion du CD à Romilly sur Seine.

- Le jour de notre Assemblée Générale qui a eu lieu le 10 septembre 2016, Dominique DELAHAYE Président de l'ASLP Pont sur Seine a été obligé de se rendre à un deuil dans sa famille.

=> Il est décidé que l'amende de non présence à cette AG ne sera pas appliquée pour ce club.

3 - Point financier.

Hervé nous présente la situation financière.

Dépenses : 19 763,69 € - Recettes : 23 436,95 €.

Le Comité a reçu la notification d'attribution de la subvention du CNDS qui est en augmentation, mais l'argent n'a pas encore été versé.

La part financière Ligue d'un montant de 15 186,25 € a été réglée. Il reste encore 7000 € environ à payer.

Ce bilan présenté comprend la formation « ping cancer » qui va être suivie par Christophe DO. Ensuite, des actions départementales sport santé seront mises en place.

Guillaume DELIOT, Chef de projet du développement territorial sport santé, est le référent régional Grand Est.

Une demande de financement de cette formation sera déposée auprès d'UNIFORMATION.

4 – Embauche de Christophe DO en contrat à durée indéterminée (CDI).

* Hervé explique que Christophe a visité avec un membre du Comité les clubs de la Jeune Garde de Troyes, du TT St Mesmin, de l'ASA TT, du SDDTD Aix en Othe et du CP du Briennois.

Il est regretté qu'un compte rendu sur les activités de Christophe sur les deux derniers mois n'ait pas été diffusé aux membres du Comité avant de prendre une décision de son embauche en CDI à compter du 01 novembre 2016.

=> L'embauche de Christophe DO en CDI est validée à l'unanimité.

A l'avenir, il est souhaité qu'un compte rendu de chaque réunion du Comité de pilotage soit diffusé aux membres du Comité.

* Cyril MAYEUX souhaiterait que Christophe DO participe en qualité de cadre technique aux entraînements régionaux des trois espoirs (Aurélié DERVIN, Maho GIRARD et Ryan HUGUIER), qui se déroulent une fois par mois à Romilly sur Seine.

=> Etant une action régionale, cela ne fait pas parti des missions de Christophe au niveau du Comité.

Un accord de principe lui est donné s'il souhaite exécuter cette action en dehors de son emploi Comité, à la charge financière de la Ligue.

Le projet associatif écrit en 2014 pour l'olympiade. Hervé le tient à jour régulièrement dans un tableau de bord. Il nous l'explique. A ce jour, ce projet est appliqué à 75 %.

Le projet associatif pour l'olympiade 2016/2020 devra être rédigé.

5 - Les réformes territoriales

Hervé s'est rendu à une réunion d'information concernant les réformes territoriales à venir.

Il nous présente le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, ainsi que leurs compétences qui seront appliqués à compter du 01 janvier 2017.

Sur la liste des compétences obligatoires et optionnelles, les treize communautés des communes dont une communauté d'agglomération (le Grand Troyes) ont été obligées d'en choisir trois au minimum.

Seul, le Grand Troyes a pris la compétence « gestion du sport et de la culture ».

Il est rappelé que le sport est devenu une compétence régionale. Nous dépendons de l'agence régionale Grand Est - Troyes Chaumont.

Le Comité de l'Aube de Tennis de Table et les clubs, seront obligés de déposer une demande de subventions de leurs actions par communauté des communes, ce qui apporte une surcharge de travail et une incertitude financière.

Le Comité doit s'interroger : comment nous allons fonctionner par rapport à la Ligue Grand Est ?

Devrons-nous raisonner par rapport à la notion de territoire ? Une fusion Comités de l'Aube et de la Haute Marne a été évoquée lors d'une réunion de ligue Champagne-Ardenne. Serons-nous qu'une annexe de la Ligue grand est avec quelques représentants ?

La mise en place de toutes les réformes institutionnelles et pongistes aura lieu pendant les quatre ans à venir. Nous verrons l'évolution au fur et à mesure.

6. Les Formations de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT) présentées par Jean Claude LIEBON

La FFTT : est en train de revoir tout ce qui est formations, étant actuellement peu adaptées aux attentes des gens et des moyens modernes.

Trois types de formations sont proposés actuellement :

* la formation d'arbitrage qui fonctionne depuis longtemps. Elle est basée sur des contraintes administratives et règlementaires.

Il existe des niveaux : arbitre régional, arbitre national, juge arbitre par équipes (JA1), juge arbitre individuel (JA2), juge arbitre pour les tournois (JA3), juge arbitre national (JAN), juge arbitre international (JAI).

Maintenant, le JA1 sera associé à la formation du GIRPE (gestion informatisée des rencontres par équipes) et les autres diplômes JA seront complétés par la formation du SPID (système pongiste d'information décentralisé)

Le diplôme d'arbitre de club était attribué en compensation de l'échec du diplôme d'arbitre régional en obtenant un minimum de 18 points. Depuis cette année, ce diplôme est devenu autonome. Son objectif est de former dans les clubs, d'expliquer la pratique autour de la table de jeu. Il est souhaité que le technicien du club soit présent.

* la formation technique. Pour effectuer des entraînements en dehors de structures clubs, il faut avoir un diplôme reconnu en ce qui concerne la spécificité tennis de table.

Au niveau fédéral, il existe trois niveaux de diplôme :

Le jeune animateur fédéral (JAF) pour les mineurs et l'animateur fédéral (AF) pour les majeurs. Jusqu'à présent le stagiaire devait effectuer 4 jours en continu.

A compter de cette saison, il doit faire des modules sur 1 journée (la liste est définie par la CTR). Pour obtenir le grade il faut avoir fait 3 modules et participer à une journée de stage encadré par un diplômé d'Etat.

L'entraîneur fédéral. Il existe un gros écart de compétences entre les deux. La Fédération réfléchit pour créer un échelon intermédiaire.

Le Contrat de Qualification Professionnel (CQP) qui permet de prétendre à une rémunération.

Il existe aussi les diplômes d'Etat :

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Le contrat de spécificité tennis de table.

Et les diplômes supérieurs d'Etat.

* la formation dirigeante. Actuellement, la personne qui devient Président de club n'a aucune connaissance ni formation.

Il existe des formations fédérales mais qui sont axées que vers les dirigeants employeurs. La FFTT réfléchit pour proposer des formations adaptées aux attentes des clubs.

Au niveau tennis de table, l'Aube est un département laboratoire. Sept club vont tester un outil créé par le FFTT mais sans lien entre les deux parties : estimer le coût de toutes les prestations de leur club afin d'affiner leur gestion financière et d'expliquer aux adhérents le montant de leur licence.

Il est fait remarquer qu'un élément manque dans ce projet : tenir compte de la situation économique locale.

Il existe aussi des formations offertes par divers organismes (CDOS, CROS...). Elles sont gratuites ou peu onéreuses mais mal connues.

Autres possibilités de travail : dans une réunion avec les clubs, présenter systématiquement une formation à thèmes d'une durée d'une heure.

Des formations en ligne.

7 – Aide financière pour l'accompagnement d'une formation d'arbitre national

Yves MIGAIRE souhaite suivre la formation d'arbitre national, ce qui lui occasionnera de grands déplacements.

=> le Comité lui demande de présenter un budget financier prévisionnel concernant cette formation. Sa situation sera mise à l'ordre du jour d'une autre réunion du CD.

Il peut aussi s'adresser à la Ligue pour un financement partiel.

8 - Rencontre avec l'UNSS prévue le mercredi 07 décembre 2016

Après une rencontre du 18 octobre 2016 entre l'inspection Académique (les responsables des activités sportives en écoles primaires, collèges et lycées et le responsable de la formation des professeurs de sport) et le Comité de l'Aube de Tennis de Table (Christophe DO et André PAUTRAS), Jean Marc BUSSY propose une rencontre des enseignants intervenant en tennis de table en collège ou en lycée, avec notre Comité (Christophe DO...) qui aura lieu mercredi 07 décembre 2016 au Cosec des Terrasses à Troyes.

=> Claudie représentera le Comité pendant cette réunion.

9 - Bilan de début de la saison du Président et des commissions.

Le Président.

A ce jour, nous avons 609 licenciés traditionnels et promotionnels et 24 licenciés événementiels.

Hervé demande à surveiller l'évolution des statistiques en souhaitant que nous atteignons 750 licenciés à la fin de l'olympiade.

Commission Sportive.

Les Présidents de cette commission n'ont pas relevé d'anomalie concernant le championnat par équipes. Ils feront le point à la fin de la première phase.

A la première journée du critérium fédéral départemental, il y a eu une mauvaise compréhension. Le Tos Noës ayant mis à notre disposition plus de tables que prévues, l'heure a été avancée concernant les jeunes. Mais certains clubs l'ont omis et sont arrivés à 10 h 30 comme la saison précédente, ce qui a posé quelques soucis.

La deuxième journée aura lieu à Romilly sur Seine le 27 novembre. Le juge arbitre sera Claudie. Les horaires seront remis comme à l'accoutumé : 9 h pour les élites et les juniors, 10 h 30 pour les benjamins, minimes et cadets.

Le championnat par équipes. Il est déploré que des joueurs titulaires de hauts points-classements jouent en D2 ou D3.

Il est fait remarquer qu'aucun classement n'est imposé dans les équipes départementales. De plus, ce fait se rencontre souvent suite à plusieurs mutés dans un club qui engage peu d'équipes, ou un nouveau club qui se forme.

Une réflexion au niveau de la Commission Sportive doit être engagée à ce sujet.

Commission de Développement.

Patrick LOMBARD se propose d'en être le Président.

Il est élu à l'unanimité.

Une réunion de cette commission est prévue le 14 novembre 2016.

Le projet des clubs satellites est bien avancé. Il va falloir réfléchir sur ce qui peut être proposé en cohérence juridique.

Commission Technique et des Jeunes.

Elle s'est réunie le 30 octobre 2016.

Les stages d'entraînement de la Toussaint :

Trois formules ont été proposées :

un jour pour tout public le 20 octobre. N'ayant reçu qu'une inscription, il a été annulé.

Deux jours de perfectionnement jeunes les 24 et 25 octobre. 18 participants (5 cadets, 11 minimes et 2 juniors).

Un jour pour les poussins et benjamins le 26 octobre. 9 participants (3 du Tos Noës, 3 de la JGT, 2 de St André et 1 de Moussey).

Il y avait beaucoup de débutants. Christophe a revu à la baisse ses exigences et les exercices.

Il a distribué à tous les joueurs une fiche simplifiée. Chaque encadrant aux stages de la Toussaint a signé une attestation déclarant qu'ils étaient bénévoles.

Il est proposé de les récompenser par un bon d'achat de 15 € par demi-journée et par personne. => Accepté à l'unanimité concernant ce stage et les autres à venir.

Hervé qui doit se rendre à une formation avec l'URSSAF posera la question concernant les indemnités exonérées.

Hervé fait remarquer que le budget prévisionnel établi pour la création d'un emploi tient compte de 25 participants au minimum par jour dans les stages.

Il demande à l'avenir un démarchage plus actif avec les clubs et leurs correspondants techniques. Les clubs doivent être aussi le relais avec les jeunes.

Les regroupements élites

Christophe a arrêté hier le groupe définitif. Il comprend 20 jeunes de la saison précédente moins deux cadets très faibles de jeu. Il a introduit le jeune qui a gagné le premier tour du critérium fédéral départemental. Cette liste a été envoyée aux intéressés.

Commission d'arbitrage et de formation.

Une formation d'arbitre régional est prévue le 02 décembre 2016. Pour l'instant, Claudie n'a reçu que les inscrits du Tos Noës.

Commission de la Communication et de la Promotion.

La presse a mis en place un nouveau format. Elle a limité le nombre de signes et demande de mettre en évidence une personne, un club ou un évènement avec les résultats et la photo.

Souvent les articles proposés par Christian et Jean Claude sont coupés ou remaniés, et parfois pas diffusés.

Jean Claude envoie par mail des informations à tous les licenciés aubois. Il n'a reçu que 2 % de rejet.

Il va falloir que le Comité réfléchisse sur ce qui peut être diffusé aux adhérents en information, sans aller trop loin.

10 - Questions diverses.

* Une personne qui paie une cotisation à un club affilié à la FFTT, doit-elle obligatoirement avoir une licence traditionnelle ou promotionnelle, même si elle ne joue qu'en loisir ?

règlements Généraux FFTT: « STATUTS page 8 - Section IV LES LICENCES

Article 22 : Les membres adhérents des associations affiliées à la Fédération doivent être titulaires d'une licence fédérale. Le non-respect de cette obligation par une association affiliée peut amener la Fédération à prononcer une sanction dans les conditions prévues dans son règlement disciplinaire. »... Et des articles 23 à 25 (voir les règlements généraux).

Règlement administratif –Titre II –Règles concernant les joueurs et dirigeants – Chapitre 1 les licences. II.101 Les différentes licences.

II.101.1 Toute personne adhérente d'une association affiliée à la Fédération française de tennis de table doit, pour cette activité et pour cette seule association, être licenciée à la Fédération et posséder une licence traditionnelle ou promotionnelle. Le Président, le Secrétaire et le Trésorier d'une association doivent être titulaires d'une licence traditionnelle au titre de cette association... Et II.103 – licenciation (à regarder sur les règlements généraux FFTT).

II.101.3-3 Seuls le Comité ou la Ligue peuvent établir des licences événementielles concernant les participants non licenciés d'une manifestation ponctuelle.

Et mail de Françoise LEPICQUE de la FFTT à Jean Claude LIEBON du 12 novembre 2016.

=> La prise de licence pour tous les adhérents d'un club ou d'une section pongiste est une obligation statutaire. Lors de l'affiliation de ce club ou de cette section, il est normalement vérifié que cette clause est effectivement prévue dans les statuts de l'association.

L'article 25 indique que pour certaines activités. Il est nécessaire d'avoir un certificat médical préalable à la pratique de cette activité. C'est la raison pour laquelle actuellement, il est mentionné sur la licence : - standard, si présentation du certificat - ni entraînement ni compétition en l'absence de ce certificat. Dans ce deuxième cas, il est possible d'être dirigeant, arbitre, ... mais pas de jouer, ni dans la salle du club ni en compétition. Mais cet article 25 n'interdit pas la licenciation en l'absence de certificat, et donc il n'autorise pas la non licenciation.

La séance est close à 22 h.